

Le 2 janvier 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La HALDE signale les conséquences discriminatoires de l'usage abusif du statut de travailleur saisonnier.**

La HALDE a été saisie par le CODETRAS (collectif de défense des travailleurs étrangers dans l'agriculture) concernant les travailleurs de longue durée employés dans le domaine agricole dans les Bouches du Rhône.

Le maintien de travailleurs de nationalité marocaine dans le statut juridique de travailleur saisonnier a entraîné pour les personnes des conséquences en matière de droit du travail, de protection sociale, de droit de séjour et de droit au respect de la vie privée et familiale.

Vous trouverez en PJ la délibération du collège de la HALDE adressée au CODETRAS, au préfet des Bouches du Rhône, à la Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Marseille, de la Fédération départementale des syndicats exploitants agricoles des Bouches du Rhône, du tribunal administratif de Marseille, du Ministre de l'immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Codéveloppement, du Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

#### **Contacts :**

Presse : Marylène Courivaud au 01 55 31 61 00 ou [marylene.courivaud@halde.fr](mailto:marylene.courivaud@halde.fr) ou [mayada.boulos@halde.fr](mailto:mayada.boulos@halde.fr)